

AUTO ECOLE PILOTE
37 rue Fernand Delmas – 19100 BRIVE
05 55 87 38 38 – 06 83 40 71 59

NOM :
PRENOM :

PARCOURS DE FORMATION

PERMIS MOTO (A2, A1,A)

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Vous allez apprendre à manipuler une moto, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

CODE DE LA ROUTE

La salle de code est ouverte du Lundi au Vendredi de 9h-12h et 14h-19h ainsi que le samedi de 9h-14h. L'accès est libre et illimité.

L'élève bénéficie également des cours de code illimité sur internet avec un suivi du centre de formation.

Les entraînements de code avec un moniteur sont dispensés au sein de nos locaux le mardi de 18h à 20h et le samedi de 10h à 12h.

Un stage code de 12 heures est programmé pendant chaque vacance scolaire, réparti sur 2 jours consécutifs.

Le stage code (cours collectif) reprend les grands thèmes de la Sécurité Routière suivants :

- A.** Les usagers de la route
- B.** La vitesse
- C.** L'alcool et les stupéfiants
- D.** Le comportement du conducteur
- E.** Défaut du port de la ceinture de sécurité
- F.** Les distracteurs

Ces grands thèmes sont traités et travaillés ensemble de la manière suivante :

1. Dispositions légales

- Les panneaux, la vitesse, les arrêts et stationnements, le dépassement, le croisement.

2. Le conducteur

- La prise d'information, l'influence – pression des airs, les cas de panne, communiquer, les distances d'arrêt, la conduite sous l'emprise de drogue, d'alcool, de médicaments, la fatigue.

3. La route

- La nuit, les intempéries, les passages à niveau, le tunnel, les chantiers, l'autoroute

4. Les autres usagers

- Les piétons, les cyclistes, le tramway, la moto, le bus, le poids lourd, le transport de produit dangereux, les véhicules agricoles, les véhicules prioritaires.

5. Réglementation générale et divers

- les documents utiles, l'assurance, les documents obligatoires, le remorquage, le transport des passagers, le permis à points

6. Porter secours

- Protéger, Alerter, Secourir, les numéros utiles, les gestes à savoir

7. Précautions nécessaires

- Monter dans le véhicule, l'installation au poste de conduite, quitter le véhicule

8. Éléments mécaniques et autres équipements

- Le contrôle technique, les équipements obligatoires, les vérifications, les feux obligatoires, les feux facultatifs, les voyants, les pneumatiques.

9. Les équipements de sécurité

- ABS, AFU, ESP, Alerte Franchissement Ligne, E-call, régulateur de vitesse, limiteur de vitesse, contrôle automatique de pression des pneus, GPS, radar de recul, aide démarrage en côte, surveillance angle mort.

A l'issue de ce stage, il est possible à l'élève de se présenter à l'examen du code de la route. L'inscription sera effectuée par l'auto école si les résultats lors des entraînements de code le permettent. L'élève se rendra par ses propres moyens à son examen de code.

Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement ou sur support informatique (google, facebook, site internet...)

PARCOURS PRATIQUE

Les moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie :

-Méthodes et techniques adaptées aux élèves apprenant.

Moyens et outils :

- Salle de cours
- Matériel relié à internet
- Outils pédagogiques
- Documentation professionnelle
- Circulation sur route (agglomération, hors agglomération, autoroute ...)
- Motos à disposition
- Utilisation d'une piste hors circulation

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route :

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traités en abordant les points suivants :

- le pourquoi,
- le comment,
- les risques,
- les influences de l'entourage,
- le mode de vie de l'élève,
- les pressions exercées par la société...

Les différentes épreuves du permis :

Epreuve plateau :

- **Epreuve à allure réduite :**

- Un exercice sans l'aide du moteur, dit « poussette » qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière entre 2 portes,
- Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée, une autre partie se fait par la prise en charge d'un passager.

- **Vérifications :**

- A l'issue de l'exercice sans l'aide du moteur, l'expert vérifie l'équipement du motard et interroge le candidat sur les vérifications de sécurité à faire avant le départ.

- **Interrogation orale**

- Les 12 fiches d'interrogation orale présentent les grands thèmes de la sécurité routière liés à la pratique de la moto : statistiques accidents, prises de risques, le comportement avec les autres usagers, l'assurance, l'alcool, les drogues... loin de les savoir par cœur, il est demandé de connaître leur contenu afin de savoir le restituer en montrant qu'on l'a compris et qu'on a intégré l'ensemble du message.

- **Epreuve à allure plus élevée : freinage**

- Cet exercice consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.

- **Epreuve à allure plus élevée : évitement**

- Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.

–

Epreuve circulation :

- Des parcours les plus variés possible,
- Conduite autonome durant 5 minutes,
- Arrêt et redémarrage hors circulation.

PUBLIC VISE ET PREREQUIS

- Tout public
- Etre titulaire de l'ASSR 2 (pour les -21 ans)

A1	A2	A
Motocyclettes avec ou sans side-car : - cylindrée max : 125cm ³ - puissance max : 11 kW - rapport puissance/poids : inf à 0,1 kW/kg Tryclicles à moteur : - puissance inf à 15 kW	Motocyclettes avec ou sans side-car : - puissance max : 35 kW - rapport puissance/poids : inf à 0,2 kW/kg La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.
16 ans	18 ans	20 ans

RESULTATS ATTENDUS

- Réussir l'examen du code de la route en respectant le seuil de recevabilité (5 fautes max sur 40 questions)
- Réussir à l'examen pratique

ENCADREMENT

- Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière,
- Se présenter au centre d'examen avec pièce d'identité, permis de conduire (si autre catégorie obtenue), convocation pour l'examen du code reçue par mail et à imprimer par vos soins.